

Recherches sociographiques



Laurent LAPLANTE, *La police et les valeurs démocratiques*

André Normandeau

Volume 33, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056685ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056685ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Normandeau, A. (1992). Compte rendu de [Laurent LAPLANTE, *La police et les valeurs démocratiques*]. *Recherches sociographiques*, 33(1), 152–155.

<https://doi.org/10.7202/056685ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1992

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Laurent LAPLANTE, *La police et les valeurs démocratiques*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 125 p.

La littérature scientifique et professionnelle au sujet de la police et de la sécurité publique et privée était fort modeste au Québec jusqu'en années 1980. Mais, ce n'était pas le désert. Ainsi, au tournant des années 1970, la Commission Prévost sur « l'administration de la justice en matière criminelle et pénale au Québec » faisait un bilan global du système de justice et accordait à la police toute la place légitime qu'elle y occupe. Elle y traitait du difficile équilibre entre les droits de la personne et le travail répressif traditionnel de la police et elle affirmait que le mandat social d'un service de police est aussi important que son mandat légal. Aussi favorisait-elle un recrutement et une formation de haute qualité des futurs policiers, ce qui s'est réalisé en partie par la formation collégiale de la majorité des policiers des années 1970 et 1980. La Commission avait également mis sur la table une recommandation futuriste concernant le contrôle par les citoyens des comportements répréhensibles de certains policiers. Ce contrôle externe s'est concrétisé en 1990 par la création d'un commissaire et d'un comité de la déontologie policière à l'échelle du Québec. La Commission, finalement, avait été une pionnière recherche sociale sur la police puisqu'elle avait subventionné une série d'études criminologiques de type sondage sur la police.

Or, le membre de la Commission Prévost le plus actif au chapitre de la police était précisément M. Laurent Laplante, journaliste et essayiste. Son intérêt pour le sujet n'a jamais fléchi par la suite et il n'est pas surprenant de le retrouver, en 1991, auteur d'un ouvrage intitulé *La police et les valeurs démocratiques*.

Il connaît relativement bien les recherches que mènent sur le sujet depuis vingt-cinq ans les professeurs et les chercheurs de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, ce qui lui permet d'allier une érudition scientifique à un talent de vulgarisateur de haut niveau. De plus, l'auteur est un homme de conviction à la plume alerte et vive, ce qui rend son livre fort intéressant autant pour le scientifique que le professionnel et le citoyen curieux.

Laurent Laplante inscrit sa réflexion au cœur même de certains problèmes d'actualité, que ce soit le professionnalisme policier, la régionalisation des services de police, le syndicalisme policier ou l'interface police-politique. Comme il l'affirme lui-même, ce petit ouvrage n'est ni un éloge de la police, ni une charge contre elle. Au lecteur de décider s'il sort de cette lecture plus confiant ou plus inquiet. Qu'il s'interroge davantage le comblerait d'aise.

En fait, comme thème principal, on trouve en filigrane l'évaluation légitime de la police en démocratie. Comme l'auteur le signale, on oublie d'évaluer la police parce qu'elle échappe à la plupart des contrôles politiques et sociaux habituels; parce que les décisions policières découlent rarement de débats publics; parce que la culture et l'activité de la police incitent toutes deux les policiers à la plus grande discrétion; parce que l'attention accordée aux gestes répréhensibles de quelques policiers fait régulièrement oublier que nous devons évaluer aussi, et surtout, la fonction policière elle-même.

Dans ce contexte, certaines conclusions de l'auteur qu'il documente tout au long de son livre sont intéressantes :

Un public apparemment satisfait

Les sondages menés auprès de la population confirment et rendent explicite la satisfaction du public à l'égard des policiers. Dans toutes les régions, quel que soit le statut social, mais de

façon croissante avec l'âge, les gens expriment admiration et reconnaissance pour les policiers. Cet appui populaire n'a d'ailleurs guère cessé de se manifester depuis des décennies. On ne saurait donc l'attribuer à une situation exceptionnelle.

La recherche criminologique récente confirme cette image globale mais, l'auteur l'a peut-être oublié, la population est plus critique qu'auparavant sur certains aspects particuliers du travail des agents de police, comme leurs comportements, à l'occasion, envers les autochtones et certaines communautés culturelles ou minorités ethniques, compte tenu d'événements récents bien connus.

Pas d'interférence politique visible

Les corps de police du Québec possèdent et utilisent une large mesure d'autonomie. C'est sur une base professionnelle et non sous l'impulsion de pressions partisans que s'effectue l'application de la loi et des règlements. Autrement dit, l'action policière découle de l'analyse que font de la criminalité les autorités policières ; elle ne doit pas grand-chose aux interventions téléphoniques des élus.

Certes, d'interférence politique manifeste, il n'y en a plus, sauf exception. C'est un gain significatif du point de vue professionnel. Toutefois, l'auteur ne traite pas suffisamment, me semble-t-il, de l'intervention politique légitime des élus, au chapitre des orientations d'un service de police. Par exemple, la décision d'allouer plus de ressources à la prévention de la criminalité et à la participation des citoyens est une décision politique correcte, qu'il ne faut pas mêler avec une ingérence politique incorrecte d'ordre opérationnel.

Peu ou pas de contrôles externes

Il y a une contrepartie à cette large autonomie : la police échappe au Québec, et dans beaucoup de sociétés, à la plupart des contrôles démocratiques usuels. Contrairement à ce qui a cours dans les autres services publics, l'autorité politique exige rarement des services policiers qu'ils rendent des comptes sur la place publique. Si et quand il y a reddition de comptes, cela se fait derrière des portes closes et l'autorité politique se borne ensuite à affirmer que la police a répondu à ses questions de façon satisfaisante. On invoque d'ailleurs fréquemment la nature du travail policier (enquête encore en cours, nécessité de respecter les réputations, déférence à l'égard des tribunaux, etc.) pour laisser les questions en suspens.

Contrairement à l'auteur, il me semble que cette autonomie de la police s'est rétrécie comme une peau de chagrin au cours des dernières années. Nous sommes même probablement passés d'un extrême à l'autre. Le service de police doit rendre des comptes de plus en plus aux élus, mais également aux citoyens, à leurs associations et aux médias. Un policier qui commet une faute professionnelle peut se voir accuser devant le Comité de discipline interne, le Comité externe de déontologie policière, la Commission des droits de la personne et devant un tribunal de nature civile ou criminelle.

Tout compte fait, la conclusion finale de Laurent Laplante relève d'un acte de foi quand il affirme que le seul pari qui soit réaliste consiste à si bien former la relève policière qu'elle soit sa propre conscience et qu'elle rende même cette conscience de plus en plus exigeante. Utopique ? Non, répond-il. D'une part, parce que des progrès considérables ont été réalisés sur ce front ; d'autre part, parce que l'idéal policier, en dépit de tout ce que peuvent en dire certains, demeure extrêmement élevé.

Une lacune? J'aurais aimé que l'auteur traite de «la police communautaire». C'est l'approche la plus consensuelle en théorie et en pratique qui s'est développée au cours des trois dernières années au Québec et en Amérique. Nous avons eu l'occasion récemment d'en tracer le portrait dans un document public du ministère du Solliciteur général du Canada (1990), *Une vision de l'avenir de la police au Canada : police, défi 2000*. Nous indiquions que les éléments essentiels de la police communautaire sont les suivants :

1. La *mission* de la police est fondamentalement celle d'*agents de la paix*; le policier travaille dans le respect des *droits et libertés démocratiques*.
2. La police adopte une *stratégie* cruciale: une *consultation systématique* de la communauté et de ses associations.
3. L'*attitude* et le *comportement* de la police sont fortement de nature *pro-active* et *interactive* (police, communauté).
4. La police axe en partie ses énergies à la *solution des problèmes* liés à la criminalité et au désordre social; en collaboration avec les *partenaires* appropriés, elle vise à solutionner au moins partiellement certaines causes des problèmes par des activités de *prévention* autant que de *répression*.
5. La police, en liaison avec les autres grands services publics et privés, contribue à améliorer la *qualité de la vie*; par ses programmes communautaires de prévention, elle vise non seulement à contenir et à *réduire la criminalité*, mais également à *réduire la peur du crime* et à instaurer un sentiment réel dans la sécurité de la communauté.
6. Les policiers de première ligne sont des *généralistes* plutôt que des spécialistes, dont le niveau de *responsabilité* et d'*autonomie* est important à l'intérieur d'une *organisation décentralisée et déconcentrée*.
7. L'obligation de *rendre compte* rigoureusement à la communauté et aux élus politiques légitimes caractérise un service de police (dit communautaire) de qualité.

Certes, Laurent Laplante traite en partie, sans l'étiquette, de la police communautaire. Toutefois, compte tenu de ses convictions et de ses perspectives personnelles, une évaluation critique du «nouveau» modèle de police pour les années 1990 aurait été pertinente... et passionnante.

Une dernière note critique pour le criminologue-chercheur que je suis: Laurent Laplante affirme (p. 10) que, depuis une vingtaine d'années, la recherche montre moins d'intérêt qu'autrefois pour la police. Il emprunte d'ailleurs cette affirmation à une de mes collègues qui synthétisait la littérature des années 1960 et 1970 sur la police. Si ce jugement était alors en partie valable, il ne l'est plus depuis les années 1980. En effet, depuis dix ans, la police et la sécurité publique et privée sont des champs d'études et de recherches fort actifs et développés. Un numéro spécial récent de la *Revue canadienne de criminologie* (Ottawa, octobre 1991) sur le thème «Police et Société au Canada» en est une preuve tangible.

Néanmoins, le «Petit ouvrage» de Laurent Laplante sur la police et les valeurs démocratiques est en fait un «Grand ouvrage» pour le genre. Débattre autant d'idées en si peu de pages, les débattre avec autant de vivacité et de vigueur, le tout sous une forme de vulgarisation de qualité, relève d'un tour de force que le lecteur appréciera... et que j'ai pleinement goûté et apprécié personnellement.

Le mot de la fin appartient au célèbre juriste français Casamayor (ainsi qu'à l'auteur) lorsqu'il dit qu'en somme: «il faut persuader le policier de l'efficacité de l'élégance». À condition que l'élégance comprenne l'éthique et non pas seulement les bonnes manières, c'est là un superbe défi pour ceux et celles qui forment la police de demain.

André NORMANDEAU

*École de criminologie,
Université de Montréal.*

Maurice CHALOM, *Le migrant démuné: alphabétisation et intégration des immigrants*, Montréal, Liber, 1991, 110 p.

D'après le recensement de 1986, plus de 20% des quelque vingt-six mille immigrants accueillis par le Québec étaient analphabètes. Ce petit ouvrage cherche à préciser les conditions dans lesquelles se fait l'alphabétisation et l'intégration de ces immigrants. Il comprend quatre chapitres: une revue des recherches sur le trajet migratoire, une analyse des principales approches en alphabétisation et dans l'enseignement d'une langue seconde, la description des lieux où sont mis en œuvre des programmes d'alphabétisation au Québec et enfin la présentation des résultats d'une enquête auprès de plus de deux cents immigrants engagés dans un programme d'alphabétisation et d'intervenants intéressés par cette question.

Le premier chapitre souligne dans une discussion des concepts d'intégration, d'acculturation, d'insertion et d'adaptation, les difficultés que représente pour l'immigrant le passage d'un monde à un autre. Mais on ne voit pas très bien comment ces concepts s'articulent entre eux ni le lien entre cette discussion théorique et les autres chapitres de l'ouvrage.

On trouve dans le deuxième chapitre une distinction intéressante entre trois formes d'alphabétisation: l'alphabétisation scolaire, l'alphabétisation fonctionnelle et l'alphabétisation conscientisante. Selon l'auteur, chacune de ces formes se retrouve d'une manière prédominante dans l'un ou l'autre des trois lieux d'alphabétisation qu'il a repérés: les commissions scolaires, les centres d'orientation et de formation pour immigrants (COFI) et les organismes volontaires d'éducation populaire.

La partie la plus intéressante du livre est le quatrième chapitre qui présente les résultats d'une enquête d'une année et demie dans plusieurs organismes de la région métropolitaine engagés dans des programmes d'alphabétisation des immigrants. Après avoir tracé un bref portrait de l'immigrant analphabète, l'auteur évoque la controverse qui oppose ceux qui sont en faveur de l'alphabétisation dans la langue d'origine et ceux qui prônent l'alphabétisation dans la langue de la société d'accueil. Selon lui, la majorité des immigrants sont en faveur de la seconde option.

Après avoir décrit brièvement le contenu de divers programmes d'alphabétisation, il soulève une question fondamentale: ces programmes réussissent-ils à donner une bonne maîtrise de la langue orale et écrite? La réponse qui se dégage de son enquête est peu encourageante: la moitié des immigrants interviewés disent connaître peu le français à la fin de